

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ORGANISATION
D'UN SPECTACLE DE FIN D'ANNEE POUR LES ENFANTS SCOLARISES SUR LA
COMMUNE – SAILLY SUR LA LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire de services concernant le spectacle de fin d'année des écoles de la commune ;

Vu la proposition reçue par la société PLANET ANIM ;

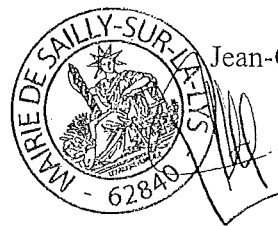
DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société PLANET ANIM (sise impasse RN 16 – 59660 HAVERSKERQUE) un devis relatif à un spectacle de fin d'année pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune, pour un montant de 1.500 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 27 février 2025

DEC2025_034



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ